REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

21930071200524

VILLE DE SEVRAN

POSTE COMPTABLE DE:

SERVICE PUBLIC LOCAL

M4...(1)

DECISION MODIFICATIVE 1

BUDGET: 03 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE (2)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

SOMMAIRE

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- A1 Vue d'ensemble Sections
- A2 Vue d'ensemble Section d'exploitation Chapitres
- A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- B1 Balance générale du budget Dépenses
- B2 Balance générale du budget Recettes

III - Vote du budget

- A1 Section d'exploitation Détail des dépenses
- A2 Section d'exploitation Détail des recettes
- B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- B2 Section d'investissement Détail des recettes
- B3 Opérations d'équipement Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

- A1.1 Etat de la dette Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 -Etat de la dette Répartition par nature de dette
- A1.3 Etat de la dette Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 Etat de la dette Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 Etat de la dette Détail des opérations de couverture
- A1.6 Etat de la dette Autres dettes
- A2 Méthodes utilisées pour les amortissements
- A3.1 Etat des provisions et des dépréciations
- A3.2 Etalement des provisions
- A4.1 Equilibre des opérations financières Dépenses
- A4.2 Equilibre des opérations financières Recettes
- A5.1.1 Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement Exploitation (1)
- A5.1.2 Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement Investissement (1)
- A5.2.1 Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif Exploitation (1)
- A5.2.2 Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif Investissement (1)
- A6 Etat des charges transférées
- A7 Détail des opérations pour compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 Etat des emprunts garantis par la régie
- B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- B1.3 Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- B1.4 Etat des contrats de crédit-bail
- B1.5 Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.6 Etat des autres engagements donnés
- B1.7 Etat des engagements reçus
- B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 Etat du personnel
- C1.2 Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
- C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)
- C3 Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
[]
II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section
d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
III – Les provisions sont (3).
IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
La comparation o chocked par rapport de badget de l'oxereite (1).
V – Le présent budget a été voté (5).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).
- $(4) \ {\tt Budget} \ {\tt de} \ {\tt l'exercice} = {\tt budget} \ {\tt primitif} \ {\tt +budget} \ {\tt supplémentaire} \ {\tt +décision} \ {\tt modificative}, \ {\tt s'il} \ {\tt y} \ {\tt a} \ {\tt lieu}.$
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		D'EXPLOITATION	D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
0	VOTES AU TITRE DU PRESENT		41 096.96
E	BUDGET (1)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
O R	002 RESULTAT D'		
T	EXPLOITATION REPORTE (2)	41 096.96	
s			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION	41 096.96	41 096.96
	D'EXPLOITATION (3)		
L			

INVESTISSEMENT

	11172311	iooeimeit i	
		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT
٧	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES		
ОТ	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y	41 096.96	
Ē	compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
PO			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
Т	SECTION D'INVESTISSEMENT		41 096.96
S	REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION	41 096.96	41 096.96
	D'INVESTISSEMENT (3)		
'			
i	T(OTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	82 193.92	82 193.92

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	1 (2)	nouvelles		
		l	II		III	IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Total des dépenses de gestion des services					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX					
	DEPRECIATIONS (4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation					
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)					
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	11 348.28				11 348.28
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
	SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	11 348.28				11 348.28
	TOTAL	11 348.28				11 348.28

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	41 096.96
•		_

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 52 445.24
--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	1 (2)	nouvelles	` '	
		1	ìì		III	IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS	11 348.28				11 348.28
	FABRIQUES,PRESTATIONS DE					
	SERVICES,MARCHANDISES					
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			41 096.96	41 096.96	41 096.96
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion des services	11 348.28		41 096.96	41 096.96	52 445.24
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
	(4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	11 348.28		41 096.96	41 096.96	52 445.24
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE					
	SECTIONS (6)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
	SECTION D'EXPLOITATION (6)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	•				
	TOTAL	11 348.28		41 096.96	41 096.96	52 445.24

	Ŧ
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=

Pour Information :

	1	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION		des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le
DUNIVECTION ENTRE		remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
D'INVESTISSEMENT(8)		

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I.

- (1) Ct. Modalités de vote 1.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

 (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

 (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
-		l'exercice (1)	1 (2)	nouvelles	` ,	
		1	II		III	IV=I+II+III
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370 586.94		41 096.96	41 096.96	411 683.90
	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	370 586.94		41 096.96	41 096.96	411 683.90
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
-	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
4581	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	370 586.94		41 096.96	41 096.96	411 683.90
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	370 586.94		41 096.96	41 096.96	411 683.90

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	411 683.90

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	1 (2)	nouvelles		
		I	II		III	IV=I+II+III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	323 171.40				323 171.40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU					
	EN CONCESSION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	323 171.40				323 171.40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A					
	DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé.pour compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	323 171.40				323 171.40
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (4)					
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	11 348.28				11 348.28
	SECTIONS (4)	1. 270.20				1. 170.20
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 348.28				11 348.28
	TOTAL	334 519.68		·		334 519.68

_		т
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	77 164.22
_		=
ı	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	411 683.90

Pour Information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION	11 348.28
DE FONCTIONNEMENT(8)	

- (1) Cf. Modalités de vote I.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
 (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non (6) A servir uniquentent, et respectes au proint of personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

 (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

 (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

 (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses d'exploitation - Total			

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	41 096.96
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 096.96

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	()	()	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	41 096.96		41 096.96
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Dépenses d'investissement - Total	41 096.96		41 096.96

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	41 096.96		41 096.96
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes d'exploitation - Total	41 096.96		41 096.96

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	·
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	= 41 096.96

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
	Recettes d'investissement - Total			

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	41 096.96
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 096.96

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A 1

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Т	OTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)			
66	CHARGES FINANCIERES (b)(8)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)			
022	DEPENSES IMPREVUES (f)			
7	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (11)(12)	11 348.28		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	11 348.28		
TOTA	LL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 348.28		
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	11 348.28		
TOTAL D	ES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	11 348.28		

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	41 096.96
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 096.96

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des
- créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

- (11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (5)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	11 348.28		
707	VENTE DE MARCHANDISES	11 348.28		
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		41 096.96	41 096.96
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		41 096.96	41 096.96
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
1	OTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=013+70+73+74+75	11 348.28	41 096.96	41 096.96
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	11 348.28	41 096.96	41 096.96

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (8)(9)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL D	ES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total	11 348.28	41 096.96	41 096.96

		+
	RESTES A REALISER N-1 (10)	
		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
_		=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 096.96

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie. (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

des opérations réelles et d'ordre)

- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	370 586.94	41 096.96	41 096.96
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	370 586.94	41 096.96	41 096.96
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors op.)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°(5) []			
	Total des dépenses d'équipement	370 586.94	41 096.96	41 096.96
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	[](6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	Total des depenses d'operations pour compte de tiers			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)(8)			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=	370 586.94	41 096.96	41 096.96
Total des dépenses réelles et d'ordre)			

		+
	RESTES A REALISER N-1 (10)	
_		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
_		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 096.96

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote, I.

- (2) Cf. Modalites de vote, I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	323 171.40		
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES	323 171.40		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	323 171.40		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Total des recettes financières			
	[](5)		<u> </u>	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	323 171.40		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre/a rticle (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)				
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION							
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)	11 348.28						
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	11 348.28						
TOTAL	L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	11 348.28						
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(8)							
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	11 348.28						
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	334 519.68						
_				+				
	RESTES A REALISER N-1 (9)							
	+							
	R 001 SOLDE D'EXE	CUTION POSITIF REPO	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9) 41 096.9					

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

41 096.96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote, I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽³⁾ Hors restes a realiser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1) LIBELLE :...

Art.	Libellé (2)	Réalisations	Restes à	Propositions	Vote (4) (b)	Montant pour
(2)		cumulées au 1/1/N	réaliser N-1 (3)(5) (a)	nouvelles (4)		information (5) (b)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres					

	RECETTES (répartition)	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
	(Pour Information)		
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positfif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B				
16 Emprunts	s et dettes assimilées (A)			
Dépenses et	t transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'éxecution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	11 348.28		
Ressources propres externes de l'année (a)				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 348.28		
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	11 348.28		
021	Virement de la section d'exploitation			

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001(4)	Affectation R106(4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	11 348.28		41 096.96		52 445.24

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	
(IV)	
Ressources propres disponibles (VIII)	52 445.24
Solde (IX = VIII-IV)(5)	52 445.24

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

Service de distribution de l'eau (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT) A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles	
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

Service de distribution de l'eau (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 - SECTION D.EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE		
	SERVICES,MARCHANDISES		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
	Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation		
	Total des recettes d'ordre		
	R002 (5)		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des
- (5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A5.2.1
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	

Service d'assainissement (1)

(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles	
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total des dépenses d'ordre	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A5.2.1
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	

Service d'assainissement (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D.EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE		
	SERVICES,MARCHANDISES		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
	Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		
043	Opé. d'ordre à l'interieur de la section d'exploitation		
	Total des recettes d'ordre		
	R002 (5)		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES		

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des
- (5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

Service de distribution de l'eau (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT) A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Opérations d'é	quipement n°(1 ligne par op.	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers no° (1 ligne par op.)	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
D001 (4)		
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

Service de distribution de l'eau (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
106	Réserves			
4582	Op. c/ de tiers no° (1 ligne par op.)			
	Total des recettes réelles			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	Opérations patrimoniales			
021	Virement de la section d'exploitation			
	Total des recettes d'ordre			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES			

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A5.2.2
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

Service d'assainissement (1)

(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES								
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Opérations d'é	quipement n°(1 ligne par op.							
020	Dépenses imprévues							
4581	Op. c/ de tiers no° (1 ligne par op.)							
	Total des dépenses réelles							
040	Opérations d'ordre transfert entre sections							
041	Opérations patrimoniales							
	Total des dépenses d'ordre							
	D001 (4)							
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES	A5.2.2
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

Service d'assainissement (1) (En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
106	Réserves			
4582	Op. c/ de tiers no° (1 ligne par op.)			
	Total des recettes réelles			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	Opérations patrimoniales			
021	Virement de la section d'exploitation			
	Total des recettes d'ordre			
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES			

⁽¹⁾ Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[] (5)				
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire (contrepar				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Financement par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le service (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF	B1.2
AUX GARANTIES D'EMPRUNT	D1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	
Recettes réelles de fonctionnement	II	

	1
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT. (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé	Montant des AP			Montant des CP			
de l'A.P.	Pour memoire	Révision	Total cumulé (toutes	Crédits de paiement	Crédits de paiement	Restes à financer de	Restes à financer
	AP votée y compris	de l'exercice 2022	les délibérations	antérieurs (réalisations	ouverts au titre de	l'exercice 2023	(exercices au delà de
	ajustement		y compris pour 2022)	cumulées au 01/01/2022)	l'exercice 2022		2023)
				(1)	(2)		(3)
Dépenses							
Recettes							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES				
ENGAGEMENTS HORS BILAN				
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1			
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2			

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé	Montant des AE			Montant des CP			
de l'A.E.	Pour memoire	Révision	Total cumulé (toutes	Crédits de paiement	Crédits de paiement	Restes à financer de	Restes à financer
	AE votée y compris	de l'exercice 2022	les délibérations	antérieurs (réalisations	ouverts au titre de	l'exercice 2023	(exercices au delà de
	ajustement		y compris pour 2022)	cumulées au 01/01/2022)	l'exercice 2022		2023)
				(1)	(2)		(3)
Dépenses							
Recettes							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

(-			Namahan da m	
	Nombre de membres en exercice			
	Nombre de membres présents		embres présents	
			Nombre de su	ffrages exprimés
			VOTES:	Pour
				Contre
				Abstentions
			Date de convocation : .	. / /
	Deá	ponté por la (1)		
		senté par le (1),		
	A	le		
		Le (1),		
Délibéré	par	(2), réuni en session		
		le		
			Les membres du	(2)
			Les membres du	(2)
Certifié exécutoire par	(1), compte tenu	de la transmission en préfectur	e, le , et de l	a publication le//
	(),		A	
			,	., 10

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant :